

**Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo****REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2022\_031**

**L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES LES VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.**

**Date de convocation du Conseil communautaire : 25/03/2022**

**Nombre de conseillers** : - en exercice : 112 - présents : 82 - votants : 101

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE****PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, VALLON Cyril, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, TAFANKEJIAN Robert, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, VASSY Frédéric, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, PRAL Isabelle, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, GOT Damien, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CASARI Bruno, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PUGÉAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VASSY Jean-Louis

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur BROCHIER Patrick a donné pouvoir à madame BOUIT Séverine  
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à madame PLACE Anna  
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur ROBIN Alain  
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian  
Monsieur ABRIAL Jacques a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne  
Madame PELLOUX-PRAYER Marion a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno  
Monsieur HOURDOU Philippe a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane  
Monsieur BARNERON Phippe a donné pouvoir à monsieur MEGE André  
Madame BROUSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur GOT Damien  
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène  
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Monsieur GALLAND Jean-François a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre  
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame OBERT Peggy  
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas  
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges  
Madame ROCHE Annie a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre

Par délibération du Conseil communautaire du 27 novembre 2012, le Service commun Restauration collective a été créé pour l'organisation d'un service de production et de livraison

de repas pour les écoles et les accueils de loisirs de 14 adhérents.

En investissement, il est désormais envisagé une opération ambitieuse avec un soutien du budget principal dans le cadre du projet de territoire. Il s'agirait de construire un nouveau bâtiment sur un nouveau tènement, pour une cuisine performante et respectant les nouvelles normes imposées. L'objectif est affirmé : proposer une alimentation saine, optimisée et équilibrée pour nos enfants.

### **Equilibre de la Section de Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
011 - Fonctionnement service	1 742 315 €	1 817 982 €
012 - Frais de personnel	951 485 €	978 200 €
042 - Amortissements	62 000 €	56 800 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 €	10 €
67 - Charges exceptionnelles	700 €	0 €
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>2 756 510 €</b>	<b>2 852 992 €</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
70 - Redevances	2 755 800 €	2 852 972 €
75 - Autres produits de la gestion courante	10 €	10 €
013 - Atténuations de charges	700 €	10 €
<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>2 756 510 €</b>	<b>2 852 992 €</b>

### **Equilibre de la Section d'Investissement**

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
2..... - Dépenses d'équipement	608 767 €	255 000 €
041 - Opérations patrimoniales	265 000 €	0 €
<b>Total charges d'investissement</b>	<b>873 767 €</b>	<b>255 000 €</b>

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
13 - Subventions	0 €	198 200 €
16 - Nouveaux emprunts	546 767 €	0 €
040 - Amortissements	62 000 €	56 800 €
041 - Opérations patrimoniales	265 000 €	0 €
<b>Total produits d'investissement</b>	<b>873 767 €</b>	<b>255 000 €</b>

*Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,*

*Vu la nomenclature budgétaire M14,*

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- **d'approuver** le budget primitif 2022 du budget annexe Service commun Restauration collective qui s'équilibre à hauteur de 2 852 992 € en fonctionnement et de 255 000 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à la majorité absolue*

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 07/04/2022 

ID : 026-200068781-20220407-2022\_DELIB031-BF

Votants *POUR* : 97 voix

Votants *CONTRE* : 4 voix

*TRAPIER Pierre, PAGANI Isabelle, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie*

*S'abstenant* : 0 voix

**Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus**

**Pour extrait certifié conforme**

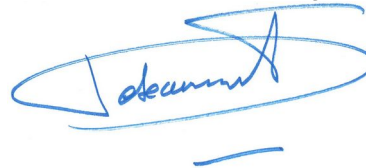
**Fait à Valence, le 07/04/2022**

**Le Président,**

**Par délégation,**

**Véronique DEBEAUMONT**

**Directrice Générale Adjointe**



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.